

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1844.

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un deuxième crédit pro- visoire au Département de la Guerre, à valoir sur le Budget de l'exercice 1844.

MESSIEURS,

Le Département de la Guerre réclame un nouveau crédit de 5,000,000 sur l'exercice 1844.

Il avait obtenu, par la loi du 30 Décembre 1843, un premier crédit de 4,000,000, c'est donc un crédit de 9,000,000 qui serait déjà voté sur l'exercice courant, sans que la Législature ait pu se livrer à l'examen que soulève la question si intéressante pour le pays de l'organisation des forces qui sont nécessaires à sa défense.

La Chambre avait, par un vote précédent, décidé qu'elle ne se livrerait à la discussion du Budget de la Guerre qu'après avoir statué sur la loi d'organisation qu'elle regardait, avec raison, comme devant précéder l'adoption de ce Budget.

Toutefois la maladie grave dont M. le Ministre de la Guerre se trouve atteint, a dû nécessairement la faire revenir sur sa première détermination, et nous avons l'honneur de vous proposer également d'accorder l'allocation pétitionnée, au moyen de laquelle le service pourra être assuré jusque vers le 15 mai prochain.

Néanmoins, votre Commission espère qu'il n'en sera fait qu'un usage conforme aux vues d'économie qui ont toujours été réclamées par le Sénat, tant dans le sein de ses Commissions spéciales, que par la majorité de l'assemblée.

*Bruxelles, le 10 février 1844.*

Le Comte D'ANDELOT.

BONNÉ-MAES.

ED. DE ROUILLÉ.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.